



CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 29 mai à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAVILLE, Maire.

Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON - M. LOUBIER - M. MATHIEU - M. FLOQUET -
M. MARTINEZ - Mme SIMEON - M. VERGNE - M. COURTINE - Mme CHETTOUH -
Mme ALAPETITE - Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER - Mme GUILLEMAT -

Excusés ayant donné procuration :

M. FAGONT	à M. LAVILLE
M. NAVARRE	à M. LOUBIER
Mme MAHAUT	à Mme GUILLEMAT
Mme BEURIOT	à Mme CHETTOUH
M. BERNARD	à M. COURTINE
Mme SOARES	à M. VERGNE
Mme PIRONIN	à Mme SIMEON
M. ESPINASSE	à M. PRADIER
Mme BALICHARD	à Mme MATHEY
Mme COUTANSON	à Mme MANDON

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Nadine ALAPETITE

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le :	22 mai 2015
Affichée en Mairie le :	22 mai 2015
Envoyée à la presse le :	22 mai 2015
Affichée au journal électronique le :	22 mai 2015

ORDRE DU JOUR

PATRIMOINE - PROJET CITY-PARK

* City-Park : infrastructures. Choix de l'entreprise

Ouverture de la séance à 18H05

M. Le Maire ouvre la séance à 18H05 et donne la parole à Mme la 1ère Adjointe pour la 1ère question :

PATRIMOINE - PROJET CITY-PARK

*** City-Park : infrastructures. Choix de l'entreprise**

Mme Mandon explique que l'annonce de la volonté de Nexity de démarrer les travaux de son projet au 1^{er} Juillet 2015 a créé l'urgence de déplacer le City-Park.

Après étude de faisabilité, il s'est avéré préférable de faire l'acquisition d'un nouvel équipement plutôt que déplacer l'existant.

Après la validation de l'entreprise chargée d'assurer la réalisation de la plateforme, la deuxième tranche du projet consiste à retenir l'entreprise devant assurer la fourniture et la pose des infrastructures de jeux.

Le dépôt des offres a été clos en 28 Mai 2015 à midi.

Il ressort de la consultation qu'une seule entreprise se porte candidate, l'entreprise CASAL SPORT, avec une offre à 49 030 € TTC. Notre estimation était budgétée pour 50 000 €, donc nous restons dans l'enveloppe.

A préciser, cette entreprise satisfait aux critères demandés (par attribution de points).

L'entreprise a procédé à la commande du matériel.

Le nouveau City-Park sera mis en début chantier début août 2015.

Mme Mandon souligne qu'il faut donc prévoir un accueil de remplacement pendant les travaux et propose :

- soit la mise à disposition du terrain du Courtial
- soit un terrain de tennis découvert

Mme Mandon propose une rencontre entre nos jeunes et la société CASAL SPORTS : en effet, un nouveau règlement sera instauré après concertation et tous les intervenants doivent pouvoir donner leur avis.

M. Le Maire précise que la procédure a été accélérée du fait de l'arrivée imminente de Nexity.

Il explique ne pas être favorable à la proposition de mise à disposition du terrain du Courtial : nécessité d'un encadrement approprié, problèmes ouverture fermeture des locaux. Donc la proposition du terrain de tennis est plus simple à gérer. Ce terrain sera aménagé en conséquence. Il sera également nécessaire de prévenir les riverains de l'occupation temporaire du terrain par les jeunes.

M. Vergne rappelle que les jeunes ont été associés en amont du projet et l'ensemble du Conseil ne peut que se féliciter de cette initiative.

En conclusion, M. Le Maire rappelle la nécessité d'avoir en début d'année un calendrier des travaux à réaliser sur l'année.

Sans observation, à l'unanimité, l'entreprise CASAL SPORTS est retenue pour l'acquisition et la pose des infrastructures du nouveau City-Park et le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 18H25